

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-deux et le douze février à quatorze heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 7 février 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 8
Procurations 2
Votants 10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, SANCH Chantal,
Mrs SAUVAIRE Marc, PONCELET Jean-Marie, ESCANDE Renaud, BALSAN
Laurent, ALBE Jean-Luc

Absents : JOSSINET Gaëlle, RAGUES Christian, THION Jean-Claude

Procurations : JOSSINET Gaëlle à LEBEAU Irène, THION Jean-Claude à
LEBEAU Irène

Vote :

Pour : 10

Abstention : 0

EMPLOIS CAMPING LA PENSIERE – SAISON 2022

Mme le Maire :

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 83 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 3/2°

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au camping municipal,

Propose le recrutement d'une personne :

- sous contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3/2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée
- sur la base d'un temps plein (35h/semaine) horaires variables périodes creuses/période pleine)
- avec une rémunération en référence à la grille indiciaire d'adjoint technique territorial, premier échelon, les congés payés et les primes et indemnités.
- pour une durée de 4 mois du 1^{er} juin au 30 septembre 2022

Et propose le recrutement d'une autre personne en renfort pendant la pleine saison, soit du 8 juillet au 28 août 2022 :

- sous contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3/2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée
- sur la base d'un mi-temps (17h30/semaine) horaires variables périodes creuses/période pleine)
- avec une rémunération en référence à la grille indiciaire d'adjoint technique territorial, premier échelon, les congés payés et les primes et indemnités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le recrutement de 2 personnes comme proposé et charge Mme le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire,

Fait et délibéré en Mairie, le 12 février 2022

Mme le Maire
Irène LEBEAU